

Vouloir protéger des enfants victimes de maltraitements, de négligences et tenter d'aider leurs parents pour leur permettre de se montrer plus compétents, amène régulièrement les intervenants de la protection de l'enfance à devoir faire face à un premier obstacle : comment convaincre ces familles d'accepter les aides qui leur sont proposées ou imposées ? Passée cette première difficulté, de nouvelles questions apparaissent : est-il possible d'envisager, sans excuser ni condamner, ce qui dans leur histoire a pu conduire des parents à se montrer à ce point défaillants ? Comment s'assurer, ensuite, que ces aides laisseront des traces positives durables dans l'histoire de ces familles ?

Ce texte propose d'apporter des pistes de réflexion pour permettre à chacun de trouver des réponses à ces interrogations et lutter contre le sentiment de découragement que souvent ces familles inspirent.

Spécialisé dans la prise en charge des victimes de violences, Jean-Paul Mugnier est l'auteur de plusieurs essais et romans parmi lesquels *Les stratégies de l'indifférence*, *Le silence des enfants*, *L'enfant caché...* Il dirige l'Institut d'Études Systémiques à Paris et assure de nombreuses formations et supervisions comme thérapeute de familles et de couples en France comme à l'étranger.

FABERT

le chemin qui mène à l'éducation
the road that leads to education

Éditions Fabert
Tél.: 33 (0)1 47 05 32 68
editions@fabert.com
www.fabert.com

yapaka.be

Coordination de l'aide
aux victimes de maltraitance
Secrétariat général

Fédération Wallonie-Bruxelles
de Belgique
Bd Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
yapaka@yapaka.be



ISBN: 978-2-84922-175-4
Prix: 3,90 €
Diffusion / Distribution:
Volumen



CES FAMILLES QUI NE DEMANDENT RIEN

JEAN-PAUL MUGNIER

yapaka.be / éditions FABERT

53

CES FAMILLES QUI NE DEMANDENT RIEN

Jean-Paul Mugnier

LECTURES

TEMPS D'ARRÊT

éditions **FABERT**

yapaka.be

Ces familles qui ne demandent rien

Jean-Paul Mugnier

éditions **FABERT**

yapaka.be

Temps d'Arrêt / Lectures

Une collection de textes courts destinés aux professionnels en lien direct avec les familles. Une invitation à marquer une pause dans la course du quotidien, à partager des lectures en équipe, à prolonger la réflexion par d'autres textes. – 8 parutions par an.

Directeur de collection : Vincent Magos assisté de Diane Huppert ainsi que de Delphine Cordier, Nadège Depessemier, Sandrine Hennebert, Philippe Jadin, Christine Lhermitte et Claire-Anne Sevrin.

Le programme yapaka

Fruit de la collaboration entre plusieurs administrations de la Communauté française de Belgique (Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique, Direction générale de l'aide à la jeunesse, Direction générale de la santé et ONE), la collection « Temps d'Arrêt/Lectures » est un élément du programme de prévention de la maltraitance yapaka.be

Comité de pilotage : Nicole Bruhwylér, Deborah Dewulf, Nathalie Ferrard, Ingrid Godeau, Louis Grippa, Françoise Guillaume, Gérard Hansen, Françoise Hoornaert, Perrine Humblet, Céline Morel, Marie Thonon.

Une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.

Éditeur responsable : Frédéric Delcor – Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique – 44, boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles.
Octobre 2011.

Sommaire

Le temps de la rencontre ou celui du signalement	7
La demande, avec ou sans « D » majuscule.....	7
De la demande à l'interpellation	10
Une alternative qui donne le choix : de la théorie du <i>Common Knowledge</i> au concept d'intersubjectivité	15
Le temps du traitement ou celui de la mesure	23
Les jeux relationnels : une perspective transgénérationnelle	23
Un important facteur de risque de répétition de la violence : l'attachement désorganisé	33
Les temps de l'évaluation	41
L'évaluation durant la mesure	44
L'évaluation à court terme	45
L'évaluation à long terme	48
Bibliographie	53

Peut-on amener quelqu'un à changer contre son gré ? Au bon sens populaire qui affirme que non, certains modèles thérapeutiques répondent « peut-être » dès lors qu'une souffrance s'exprime ! Si le succès est aléatoire et certaines causes d'échecs facilement identifiables, ces modèles ont le mérite d'ouvrir des voies nouvelles dans la connaissance de l'autre ou plutôt de tous les autres, y compris ceux qui, doutant particulièrement d'avoir leur place dans la communauté humaine, ne poussent pas d'eux-mêmes la porte du cabinet du psychothérapeute.

Le temps de la rencontre ou celui du signalement

La demande, avec ou sans « D » majuscule

Fin des années 70, début des années 80, l'apparition et la vulgarisation de l'approche systémique voient naître des clivages entre systémiciens et psychanalystes, clivages synonymes d'une opposition entre une théorie rendant compte du « fonctionnement » du sujet et une autre décrivant celui du groupe. Dans le souci de dépasser cette polémique, à la fois psychanalyste et systémicien, Robert Neuburger proposait dans son livre *L'autre demande* (Neuburger, 1984) une grille de lecture devant faciliter l'indication entre thérapie individuelle et familiale. Reprenant Lacan, il décomposait la demande en trois éléments : le symptôme, la souffrance et l'allégation. Si ces trois éléments étaient répartis dans le groupe familial, le patient désigné présente un symptôme, un autre que lui en souffre et un troisième membre de la famille fait la demande, alors l'indication d'une thérapie familiale ne faisait, pour ce thérapeute, aucun doute, de même si souffrance et symptôme n'étaient pas portés par le même individu. Sur cette base, nombreux furent les intervenants formés à l'approche systémique à revendiquer dans les institutions la pertinence de cette approche pour un grand nombre de familles rencontrées.

La rencontre de familles dans le cadre de la protection de l'enfance, que ce soit en Belgique, en France ou encore dans d'autres pays, fait apparaître un niveau de complexité supplémentaire : si l'importance des symptômes contraint d'admettre l'existence d'un patient, le plus souvent un enfant, aucune souffrance ne semble reconnue. Quant à l'allégation, elle est le fait d'un membre extérieur au système, un professionnel du

champ médico-social qui, se sentant impuissant à aider la famille, fait appel à une instance extérieure, en l'occurrence le magistrat dans le cadre de l'aide contrainte. Comment dans ces conditions mobiliser le groupe familial et le convaincre d'accepter une aide dont il ne voit pas l'utilité, une aide qui ne le concerne pas ?

Au début des années 80¹, Philippe Caillé² s'inquiétait, d'un point de vue systémique, de cette approche de la demande : « Pour vous livrer le fond de ma pensée, je ne sais pas s'il est possible de faire une analyse satisfaisante de la demande. Tout d'abord pourquoi emploie-t-on toujours le mot demande avec un « D » majuscule ? D'une certaine façon, la demande devient une espèce de vache sacrée. Lorsque le client, la famille vient, on parle de la Demande avec un « D » majuscule, on l'analyse, on l'examine. [...] Le problème qui nous concerne en tant que thérapeutes familiaux, est-ce tellement d'analyser la demande ou est-ce d'analyser notre réponse à cette demande ? J'ai donc envie de parler d'une demande qui ne serait qu'une porte qu'on ouvre sur autre chose. Lorsqu'une famille fait une demande, il y a en quelque sorte une ouverture : le système ne se croit plus en état de fonctionner à partir de ses propres normes et alors un des membres impliqués fait savoir à autrui que le système désavoue sa propre autonomie. »

Luigi Onnis³, prolongeant les remarques de Philippe Caillé, suggérerait à son tour de considérer la présence de trois niveaux dans la formulation de la demande. Le premier prend en compte l'influence des modèles culturels et/ou des modèles scientifiques. Ainsi, par exemple, dans une société hyper médicalisée affirmant que les dérèglements de l'esprit ont une origine uniquement biologique ou génétique, il sera peu probable

qu'un patient dépressif ou schizophrène recherche un soutien de type psychothérapique. De même, pendant longtemps, certaines villes en France étaient identifiées aux « fous » qu'elles abritaient au sein des hôpitaux psychiatriques qui s'y trouvaient. « Etre bon pour aller à ... » revenait à mettre en doute l'état mental de celui qu'on voulait y envoyer. À l'époque, consulter un psychiatre était synonyme de folie, de déséquilibre mental irréversible. Les blessures de l'âme étaient surtout confiées au prêtre, qu'il soit confesseur ou directeur de conscience.

Le deuxième niveau de l'élaboration de la demande « concerne le conditionnement exercé par l'organisation des services auxquels cette demande s'adresse et par les prestations qu'habituellement ils offrent ». Dans cette perspective, la demande se calque sur le type de prestation traditionnellement offert par ce service. On devine, dès lors, le malentendu qui peut s'installer entre un usager réclamant de manière récurrente une aide financière qu'il estime lui être due auprès d'un service social, si la réponse du professionnel est : parlons de ce qui, dans votre passé, a pu vous conduire dans l'impasse dans laquelle vous vous trouvez !

Le troisième niveau « correspond à l'espace de rencontre direct entre usager et intervenant. Il réfère à la modalité de la définition de la relation entre usager et opérateur au moment où demandes et réponses prennent mutuellement forme ». Ce niveau est pour Luigi Onnis décisif « car c'est à l'intérieur de cette rencontre, où demande et réponse interagissent circulairement, que la demande va prendre forme et la réponse modeler la demande ». Dans cette perspective « la demande n'existe pas comme donnée *a priori* [...] elle s'organise et se définit à l'intérieur d'une relation ».

Offrant aux professionnels la possibilité de se sentir engagés dans la relation d'aide dès le premier instant de la rencontre avec la famille, les propositions de Philippe Caillé et de Luigi Onnis nous paraissent, près de 20 ans plus tard, toujours aussi pertinentes.

1. Lors d'un colloque sur le thème de la demande organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Approche Systémique de Grenoble sous la direction d'Yveline Rey, psychologue, thérapeute familiale et de couple. Yveline Rey dirige le CERAS à Grenoble.

2. Philippe Caillé, psychiatre systémicien est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les thérapies familiales. Voir Bibliographie.

3. Psychiatre et thérapeute familial et de couple, Luigi Onnis dirige un institut de formation à Rome.

De la demande à l'interpellation

Si la psychothérapie occupe une place de plus en plus importante dans notre société et si aller voir un psychologue ou un psychiatre n'est plus synonyme de folie, « les visages de la contrainte changent aussi » comme le soulignent Catherine Denis et Claude Seron dans un article récent (Denis - Seron, 2011) confirmant ainsi les remarques de Luigi Onnis. Le décret relatif à l'Aide à la Jeunesse de 1991 en Belgique comme la loi de 2007 en France mettent tous deux la priorité sur l'aide consentie. Le recours à l'aide contrainte, donc au magistrat ou Service de Protection Judiciaire doit, d'une manière générale, rester exceptionnel. Toutefois, en cas de danger avéré, (notion relativement vague, l'évaluation d'un danger couru par l'enfant pouvant se montrer très variable d'un intervenant à l'autre en dehors des situations de maltraitances avérées) et en l'absence de changement dans la situation de l'enfant, il reste possible de faire appel au juge même si les parents semblent coopérer aux aides proposées. La différence essentielle entre les deux pays concerne, de mon point de vue, les abus sexuels. Si leur signalement est obligatoire en France, éventuellement avec un délai visant à assurer la protection de l'enfant, il ne l'est pas en Belgique. Là encore, l'accent est mis sur l'aide consentie par l'auteur des faits, aide qui doit être privilégiée dès lors que celui-ci reconnaît les actes dont il s'est rendu coupable et qu'il se fait soigner. Cette souplesse que permet la loi belge, conduit à observer différentes pratiques d'une équipe à l'autre selon que les intervenants sont convaincus ou non que seul le recours à la loi et donc à la justice sera thérapeutique pour l'agresseur comme pour la victime.

Toujours selon Catherine Denis et Claude Seron, au-delà de l'évolution des lois et des pratiques qui en découlent, ont changé également les représentations et les symboles par lesquels l'autorité s'exerce. Ils donnent l'exemple d'un juge recevant une famille en jeans, expliquent que le bureau et l'imposant fauteuil du directeur du Service de Protection de la Jeunesse ont

disparu au profit d'une table ovale autour de laquelle chacun, parents, enfants et professionnels s'installent, etc. Faits qui, bien sûr, pourraient tout aussi bien s'observer en France ou dans d'autres pays voisins, avec certains magistrats comme avec les inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E)⁴.

Une autre évolution importante à prendre en compte concerne la représentation des enfants. Tantôt enfants rois, tantôt enfants tyrans, tantôt victimes intouchables dont la parole ne doit pas être mise en doute, tantôt pervers manipulateurs, ils sont souvent ceux dont il faut se méfier. Ainsi, du moins en France, la prévention et l'éducatif laissent de plus en plus la place au répressif malgré les protestations des psychiatres et de l'ensemble des soignants. L'enfant et l'adolescent sont de plus en plus considérés comme des adultes miniatures qui doivent être traités comme tels. De même, le discours politique insiste sur les carences parentales, ces parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, qui les laisse traîner dehors à des heures indues, des parents qu'il faut sanctionner en les privant des allocations familiales, etc. Les adultes auteurs de maltraitances sont également particulièrement stigmatisés. Chaque fait divers rapportant de tels actes est l'occasion pour certains hommes politiques de faire preuve de démagogie en poussant des cris d'orfraie, en promettant qu'après lui plus rien de semblable ne se produira et qu'il est temps enfin de voter une nouvelle loi plus répressive (mais probablement tout aussi inefficace) que les précédentes.

Nous assistons donc à une évolution paradoxale où stigmatisation, diabolisation devraient cohabiter avec des demandes d'aide s'exprimant spontanément pour s'inscrire dans le cadre de la loi. Ainsi, en Belgique comme en France, nombreuses sont les familles

4. Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance peuvent intervenir directement à la demande des familles. Un contrat définissant les objectifs de l'intervention est alors passé entre les parents et un inspecteur de l'A.S.E., inspecteur dont la fonction équivaut dans ce cadre à celle du Conseiller du Service d'Aide à la Jeunesse. Ces services peuvent également agir sous mandat judiciaire lorsqu'ils sont chargés d'exécuter des enquêtes sociales ou des mesures de placement.

sollicitant d'elles-mêmes les services d'aide à la jeunesse tout en redoutant de devoir affronter les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Dès lors, la demande d'aide peut s'apparenter parfois à une stratégie d'évitement qui pourrait se résumer ainsi : aidez-nous mais n'essayez pas de savoir pourquoi nous avons besoin d'être aidés ! Sans doute ces évolutions multiples ne sont-elles pas étrangères au sentiment exprimé par de nombreux intervenants d'être confrontés à des situations toujours plus lourdes ou à des faits de violence toujours plus graves. Comme si l'autorité faisait défaut - le juge en jeans dont l'intervention est trop tardive - ou qu'elle s'exerçât de façon inappropriée à travers la stigmatisation des parents comme des enfants.

Au-delà de ces considérations, la rencontre de nombreuses familles adressées directement par le Juge pour enfants ou par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, tout comme le travail en Belgique avec de nombreuses équipes SOS enfants, conduisent au même constat : plus les parents se rendent coupables de sévices graves, qu'ils soient de nature sexuelle ou physique, plus leur souffrance est grande tout comme l'est celle infligée à leurs enfants, moins il leur est facile de demander de l'aide. Ce qui pourrait surprendre est pourtant facile à expliquer : la peur des parents, s'ils se *dénoncent*, de déchoir de leur statut d'être humain. Cette peur est également présente chez les enfants : plus ceux-ci ont été entraînés dans des actes contre nature dont ils n'ont pu se soustraire, plus ils peuvent craindre, si cela vient à être su, de se voir privés définitivement d'un avenir meilleur.

Ainsi, reprenant l'idée de Philippe Caillé en l'appliquant au thème de l'aide contrainte, nous pourrions formuler la proposition suivante : « La demande d'aide s'exprime lorsque le système ne se croit plus en état de fonctionner à partir des normes, des valeurs de la société, normes admises par tous, y compris par les membres du système eux-mêmes. Dès lors, l'un d'eux le fait savoir à l'extérieur de la famille. » Ainsi, au temps de la demande se substituerait le temps du faire-savoir

qui consiste à exporter le malaise familial par le biais de l'enfant ou de sa mise en danger. Les signes extérieurs de la présence d'une souffrance intra-familiale sont multiples : interpellier quotidiennement les services de protection infantile pour subvenir aux besoins fondamentaux de l'enfant, ne pas scolariser son enfant ou l'envoyer à l'école avec des bleus sur le visage ou sur le corps, se rendre à l'école régulièrement alcoolisé ... ou encore dénier la souffrance de l'enfant lorsqu'elle s'exprime par des troubles du comportement ou de la personnalité, mettre ceux-ci sur le compte de sa méchanceté ou de sa volonté de nuire à ses parents ... faire preuve d'agressivité à l'égard des enseignants ou des soignants comme le personnel de la Protection Maternelle infantile, légitimement inquiets, etc.

Dans ces situations tout se passe comme si les parents ou l'un d'eux, pour pouvoir affirmer parfois avec véhémence « Mêlez-vous de ce qui vous regarde ! », avaient d'abord besoin de vérifier que les observateurs, représentants et garants de certaines normes sociales, avaient bien vu ce qui leur était montré !

C'est ce processus qui nous a conduit à substituer la notion d'interpellation à celle de demande et à proposer la formulation suivante ; « Si, quand nous observons tel ou tel fait, expression du malaise de votre enfant ou d'une difficulté que vous rencontrez avec lui, nous ne vous proposons pas d'en parler ensemble, alors vous auriez raison de penser que nous n'en avons rien à faire de vous et de votre famille ! Ou encore que nous ne vous considérons pas comme des parents dignes de ce nom ! » (Mugnier 1993). En fait, derrière cette interpellation se cache une interrogation cruciale : appartenons-nous à la même communauté humaine ?

Une telle préoccupation peut paraître excessive au regard du sujet abordé, mais elle est essentielle d'un point de vue éthique car elle fonde l'engagement des intervenants vis-à-vis de ces familles au sein desquelles s'observent des maltraitances, des carences graves de soins ... Si, de plus, elles sont soumises à des

conditions de vie précaires, elles se sentent doublement victimes d'une société qui menace de leur prendre leur enfant tout en les privant de ce à quoi les autres, les nantis, ont droit. Ce n'est, de ce point de vue, sûrement pas le fait d'une quelconque inconséquence de leur part si, par exemple, à l'occasion d'un rappel important d'allocations familiales ou d'une indemnité de chômage, nombre de parents pensent d'abord faire l'acquisition d'un téléviseur écran plat ou d'un ordinateur qui permettra à leurs enfants de jouer aux derniers jeux vidéo en vogue ... Pourquoi devraient-ils se priver et priver leurs enfants de ce dont disposent les riches? Si, se sentant mis en cause dans leur compétence du fait de ce qu'ils montrent, les parents font face au professionnel sur un mode agressif en affirmant être, en raison de leur situation, la proie des travailleurs sociaux, ce serait faire d'eux définitivement des exclus que de laisser imposer une telle définition de la relation. Dans cette perspective, attendre l'expression d'une demande de leur part sans rien leur proposer pour leur venir en aide serait synonyme d'indifférence, une indifférence ne pouvant qu'entretenir un désir de vengeance dont l'enfant risque d'être la victime innocente. Ce point rappelle la fonction symbolique de passeur des intervenants : « Passeurs de lien en étant les témoins d'une souffrance qui se manifeste et qui relie chacun dans une humanité commune. » (Mugnier 2008.)

Ainsi, la préoccupation des intervenants ne devrait pas être que la famille exprime une demande mais plutôt de s'interroger sur ce qui l'empêche de le faire. Les théories de l'attachement permettront d'apporter un éclairage complémentaire sur ce processus. Nous y reviendrons plus loin.

Une alternative qui donne le choix : de la théorie du *Common Knowledge* au concept d'intersubjectivité

La formulation proposée précédemment s'inspirait de la théorie du *Common Knowledge* présentée par Jean-Pierre Dupuy en 1983⁵. J'en rappelle l'idée essentielle à partir de cet exemple cité dans *Les stratégies de l'indifférence* (Mugnier, 1996-2008).

« L'action se passe sur une île habitée par cent couples. Une des lois sur l'île veut que si un mari est trompé par sa femme et qu'il vient à l'apprendre, il doit la répudier à minuit tapant le jour même où il découvre son infortune. Bien sûr lorsqu'un mari est cocu, tout le monde le sait sauf lui! De fait, il y a sur l'île trois maris trompés. Un jour, un missionnaire vient sur l'île pour en étudier les mœurs. Quelques temps plus tard, pour son départ, il réunit les cent couples et à l'occasion de son discours d'adieu, leur fait la déclaration suivante avant de disparaître : « Mes chers amis, j'ai le triste devoir de vous apprendre ceci : il y a parmi vous au moins un mari trompé! ». Un premier jour s'écoule puis un deuxième sans que rien ne vienne troubler la vie de l'île. Le troisième jour, à minuit, les trois maris trompés répudient leur femme respective en même temps. Que s'est-il passé? Un raisonnement par récurrence est nécessaire pour répondre à cette question. Supposons qu'il y ait un seul mari trompé : Gérard. Après avoir entendu la révélation du missionnaire, il regarde autour de lui et vérifie qu'il est entouré de 99 maris qui ont la chance d'avoir des femmes fidèles. « Par conséquent se dit-il, ce ne peut être que moi. Ce soir, je serai malheureusement contraint de répudier ma femme. » Imaginons maintenant qu'il y ait deux maris trompés : Gérard et Patrick. Gérard qui ignore l'infidélité de son épouse sait tout, en revanche, du triste sort de Patrick. Il s'attend donc à voir celui-ci répudier sa femme au terme de la première journée. Mais il ne le fait pas! En effet, Patrick de son côté tient exactement le même raisonnement que

5. Lors des journées du Centre d'Étude de la Famille sur l'initiative de Robert Neuberger.

Gérard et, avec un étonnement semblable, constate simultanément l'absence de réaction de ce dernier. Séparément, mais dans le même temps, ils en viennent à la même conclusion : « Il y a sur l'île au moins deux maris trompés ! » Et tous les deux, le deuxième soir, à minuit tapant, répudient leur femme. Si trois maris sont trompés, la même logique se déroulera faisant qu'au troisième soir, chacun répudiera sa femme.

A partir de ce jeu logique, Jean-Pierre Dupuy faisait la remarque suivante : « Ce qui déclenche la séquence des raisonnements spéculaires qui va permettre à chacun de connaître son sort c'est, on l'a compris, la phrase prononcée publiquement par le missionnaire : 'Il y a parmi vous au moins un mari trompé !'. Sans ce dire, rien ne se serait passé, de même que rien ne se passait avant l'arrivée du missionnaire. Cette énonciation joue un rôle décisif. Pourtant, rien de ce qu'elle énonce n'apporte à quiconque une quelconque information ». En effet, qu'il y ait sur l'île au moins un mari trompé n'est pas très nouveau. Gérard sait que Patrick et Pierre le sont, Patrick n'ignore rien des agissements des femmes de Pierre et de Gérard, etc. En réalité ce qui provoque l'événement, la répudiation des femmes infidèles, n'est pas l'aveu d'un secret que le missionnaire dévoilerait, mais le fait d'énoncer publiquement ce que chacun savait déjà individuellement ! Rendue publique, l'affirmation « Il y a au moins un mari trompé » devient *Common knowledge*, c'est-à-dire savoir partagé par tous. Chacun sait, mais aussi chacun sait que l'autre sait. « Et, poursuit Jean-Pierre Dupuy, c'est parce que chacun sait que l'autre sait, qu'il est capable de découvrir la vérité sur son propre sort. »

Finalement, ce qui est vu et nommé ne peut plus être ignoré. Pour autant, même s'il s'agit d'une étape nécessaire, suffit-il à l'intervenant de constater la négligence, la maltraitance et de la (d)énoncer pour retrouver cette fonction symbolique de passeur évoquée plus haut ? Constater avec les parents les difficultés montrées par eux et/ou par l'enfant, ne pas les laisser faire de nous des professionnels indifférents, a

comme objectif de redonner un choix, certes limité, à la famille : « Soit, ces problèmes que vous rencontrez, il nous est possible d'en parler avec vous afin d'envisager quelle aide serait la mieux appropriée, soit cela n'est pas possible. Dans ce cas et compte tenu du danger d'évolution que court votre enfant, nous serions contraints de faire appel au magistrat (ou au Service de Protection de la Jeunesse). » En fait, cette alternative reflète probablement le dilemme dans lequel se trouve(nt) le(s) parent(s) : d'une part celui-ci a conscience de ses difficultés et de la souffrance de son enfant et donc, pour cette raison, voudrait être aidé et le fait savoir, mais d'autre part, accepter les aides, reconnaître ses limites lui fait courir le risque de perdre à ses yeux le seul statut qui compte réellement : celui de parent ! C'est pourquoi les formulations proposées précédemment peuvent s'avérer inutiles, voire initier un processus d'escalade symétrique avec les parents si elles ne prennent pas en compte leur souffrance inévitablement présente mais jamais reconnue.

Un deuxième concept proche de celui de *Common Knowledge*, et apparu relativement récemment dans la littérature clinique, peut à son tour s'avérer utile pour dépasser cet obstacle, le concept d'intersubjectivité. Nommée pour la première fois par Kant (*in Critique de la faculté de juger*), cette notion propose « que les hommes sont des sujets pensants capables de prendre en considération la pensée d'autrui dans leur jugement propre ». La découverte des neurones miroirs a contribué au développement et à la diffusion de ce concept dans les sciences sociales durant ces quinze dernières années. Jouant un rôle essentiel dans l'apprentissage par imitation mais aussi dans les processus affectifs tels que l'empathie, ils favorisent notre compréhension de l'autre en nous permettant de ressentir ce que nous supposons ressenti par autrui. Si la Théorie du CK nous fait découvrir des êtres froids, uniquement capables d'un raisonnement logico-déductif, l'intersubjectivité ré-humanise ces acteurs devenus soudainement capables d'éprouver des sentiments. Du point de vue de la théorie du CK, entre le missionnaire et les maris, rien de commun !

Du point de vue de l'intersubjectivité, qui sait si entre eux ne se glissent pas quelques souffrances communes, si le missionnaire n'a pas fait le choix du célibat pour surmonter quelque chagrin d'amour! Un chagrin d'amour qui l'espace d'un instant pourrait le faire hésiter avant de prononcer son discours ... L'intersubjectivité nous fait passer d'un « savoir dire », le CK, à un « savoir ressentir avec ». Certes, en premier lieu, un savoir ressentir avec la souffrance de l'enfant, mais aussi celle du parent dans l'incapacité de satisfaire les besoins évolutifs des siens. Toujours dans cette perspective, les réactions hostiles parfois violentes de certains parents face aux interventions sociales pourraient être comprises comme l'anticipation de l'émotion supposée présente chez l'intervenant : la colère face à la maltraitance, à la négligence. En effet, quel être humain pourrait assister à la destruction d'un enfant sans ressentir une immense révolte? Au : « Si, quand nous observons tel fait ... nous n'en disions rien, vous pourriez penser que ... », pourrait répondre en écho, de la part de ces parents : « Je me révolte contre l'idée révoltante que vous devez avoir de moi dès lors que vous me soupçonnez de tels faits! » Dans ces conditions au « nommer les faits » devrait s'ajouter le « nommer l'émotion qui les accompagne ». Les formulations complémentaires suivantes pourraient dès lors être proposées : « Vous savez, je ne connais pas de parents qui mettent un enfant au monde avec l'idée plus tard de ne pas lui donner tous les soins et l'affection dont il a besoin. » « Si, moi-même, je m'étais retrouvé face à de telles difficultés, sans doute aurais-je été désespéré ... Comme si une grande partie de ma vie avait perdu son sens ... » « Peut-être aurais-je à votre place le sentiment d'une profonde injustice : être accusé d'être un mauvais parent alors que dans mon enfance je n'ai pas été protégé ... Je dis cela parce que c'est presque toujours comme ça que cela se passe ... » « Je ne connais pas de parent en difficulté avec leur enfant qui n'a pas été lui-même en grande difficulté dans son enfance ... Dans ces conditions, le drame serait de rajouter de la souffrance à la souffrance, de ne pas vous aider avec votre enfant et que celui-ci plus tard paye à son tour pour tous ceux qui l'ont précédé ... ».

L'empathie présente dans ces formulations peut favoriser l'acceptation des aides sans que le recours à une autorité judiciaire ne soit nécessaire. L'absence de demande ne signifie pas absence d'attente. Reconnaître la souffrance du parent maltraitant ne revient pas à banaliser, à minimiser la maltraitance mais au contraire vise à favoriser la reconnaissance des faits pour trouver ensuite, face aux difficultés relationnelles, des alternatives à la violence. Il est cependant des situations où les parents restent hostiles aux propositions qui leurs sont faites, malgré la persistance des troubles présentés par l'un d'eux, alcoolisme massif par exemple, ou par l'enfant. Pour ces cas, sans doute est-il là encore important de comprendre le refus persistant des aides comme une réponse : « Si vous savez que notre enfant souffre, que nous le mettons en danger et que nous refusons les aides que vous nous proposez tout en sachant le risque d'une intervention judiciaire, alors faites votre travail! Ne nous demandez pas ce que nous ne sommes pas actuellement en mesure de donner, un minimum de protection pour notre enfant! »

L'exemple qui suit illustre en partie ce processus

Madame T. a deux filles âgées de 16 et 10 ans et un garçon de 13 ans, tous les trois de pères différents. Gravement battue par le premier puis abandonnée par les deux suivants, elle a sombré dans un alcoolisme massif au point que les trois enfants durent être placés, la dernière n'avait que six mois! Ces dix années de placement sont marquées par de multiples rechutes de la mère mises sur le compte de la séparation d'avec ses enfants. De leur côté, les enfants font preuve d'une certaine indulgence à l'égard de leur mère. Elle souffre, elle est seule et ils n'ont qu'elle. Aussi, lorsque certains week-ends, elle s'alcoolise à outrance et les frappe, ils préfèrent ne rien dire pour ne pas l'accabler davantage. Lors d'un de ces week-ends, elle interdit à sa fille aînée de passer la soirée chez une amie tout en exigeant d'elle, en la frappant, qu'elle aille lui acheter une bouteille d'alcool, ce que sa fille refuse. De retour dans l'institution où elle est confiée, l'adolescente, animée par un désir

de vengeance, fait le récit des violences subies jusque-là en silence. Informé, le magistrat décide de suspendre les droits de visite et d'hébergement à la mère. Reçue seule, passé le temps de la négation, elle reconnaît les violences infligées aux enfants, en particulier à sa fille aînée dont la ressemblance avec son père réveillait le souvenir des violences qu'il lui avait faites subir. Cette reconnaissance, la sobriété dont la mère fait preuve, signe de sa volonté de revoir ses enfants, conduisent le juge, reprenant la proposition des travailleurs sociaux, à accepter que soient mises en place des visites médiatisées, première étape avant le rétablissement des week-ends des enfants chez leur mère. Nous recevons la mère pour lui faire part de la décision du magistrat. Contre toute attente, elle s'y oppose : soit ses enfants reviennent directement en week-end chez elle, soit elle ne les reverra pas ! Il n'est pas question pour elle d'être une mère sous surveillance, de rencontrer de nouveau ses enfants sous le regard d'un tiers ! Comme nous lui expliquons qu'il s'agit d'une étape intermédiaire visant à rassurer les enfants autant que les intervenants veillant sur l'évolution des liens familiaux, elle continue d'opposer un refus catégorique : elle a sa fierté de mère ! Nous lui faisons alors la remarque suivante : « Comment les enfants doivent-ils comprendre son attitude ? Ne pas plier devant le juge serait-il pour elle plus important que de les revoir ? Comment comprendre qu'elle ait reconnu les violences, l'alcool si maintenant elle met en échec la possibilité de les retrouver ? » L'entretien dure ainsi, comme une partie de ping-pong pendant près d'une demi-heure. Rien ni personne, pas même ses enfants ne la feront céder ! Comme nous décidons de mettre un terme à la séance en la prévenant que nous allons informer le magistrat de sa position, sur le pas de la porte, elle nous livre l'explication suivante : « Mes enfants ce sont mes enfants bien sûr, c'est moi qui les ai mis au monde, mais je ne les élève plus depuis près de dix ans. Aujourd'hui, je vais bien, je ne bois plus, je passe mon permis, je suis une formation. Quand je sais que je vais les voir, les avoir avec moi pour un week-end ou des petites vacances, j'angoisse, je me sens mal et je rebois. Vous devez comprendre qu'il ne faut plus

me demander de les rencontrer, cela réveille trop de souffrances chez moi. Là où ils sont, ils vont bien. C'est mieux aussi pour eux ... Au moins pour l'instant ! ».

Madame T. partit très vite, sans nous laisser le temps d'un moindre commentaire. Aussi nous décidâmes de lui écrire pour la remercier de sa confiance et du courage dont elle avait fait preuve en se confiant ainsi à nous. Nous fîmes part de cet état de fait aux enfants qui ne s'en étonnèrent pas. Un an et demi plus tard, Madame T. reprit d'elle-même contact avec le service social qui, par courrier, l'avait toujours informée de l'évolution des enfants. Elle demanda si une reprise des rencontres était possible. Un an et demi, le temps pour elle de reprendre confiance en elle face à l'alcool, de trouver et garder un travail, de conduire sans se mettre ni mettre la vie des autres en danger. Refuser la proposition du magistrat en connaissance de cause était une stratégie pour consolider son évolution avec l'espoir de devenir enfin « une mère présentable ».

S'arrêter sur les premiers temps de la rencontre lorsque la nécessité d'une intervention a surgi entre la famille - le plus souvent les parents - et les intervenants, est essentiel. En effet, les représentations présentes lors de cet échange jetteront les bases de la définition de la relation. Si nous faisons des hypothèses sur ce qui a pu conduire à l'apparition d'importantes difficultés familiales, la famille de son côté fait également des hypothèses sur la vision que nous avons d'elle. Pour cette raison, un aspect important du travail sera de favoriser une coévolution de ces représentations. Offrir à la famille une vision d'elle-même qui ne soit pas diabolique, est la première étape pour lui permettre éventuellement de donner d'elle-même une image différente. A ce propos, une question se pose régulièrement aux intervenants recevant les familles dans le cadre d'un mandat : l'intervenant à l'origine du signalement doit-il être présent lors du premier entretien qui concerne seulement les parents ou au contraire toute la famille ? Là encore, les pratiques diffèrent d'une équipe à l'autre. Aucune réponse systématique n'est

sans doute judicieuse. La présence du référent, lors du premier entretien, présente l'avantage de nommer les faits à l'origine de la saisine du magistrat. Il est alors difficile pour les parents d'en nier l'existence ou de tenter de faire alliance avec l'intervenant mandaté contre un référent supposé incompétent ou un juge vindicatif. En revanche, du point de vue du groupe familial, cette présence risque de privilégier la vision d'une famille inapte, rebelle aux aides proposées, vision *a priori* partagée par l'ensemble des intervenants en raison du lien de loyauté censé les unir. En ce qui nous concerne, la seule règle que nous ayons gardée au fil des ans, consiste à connaître précisément les faits à l'origine du signalement. En effet, les méconnaître fait courir deux risques : l'intervenant à l'origine du signalement peut se sentir ignoré, disqualifié comme si ce que lui-même avait mis en œuvre pour aider la famille n'avait aucune importance. Ce serait également sous-estimer la place importante qu'il a pris dans le système familial dès lors que c'est à lui qu'ont été donnés à voir les dysfonctionnements ayant entraîné le signalement. Il reste par conséquent le mieux placé pour évaluer la validité des changements que chacun espère voir apparaître, *a fortiori* s'il garde un contact avec la famille. L'autre danger serait de laisser les parents se mentir à eux-mêmes en minimisant les faits à l'origine de l'intervention et leur impact éventuel sur le développement de l'enfant. Que vaudrait un travail thérapeutique basé sur un mensonge ? Il est normal que parents et enfants aient peur de se confronter à une histoire douloureuse et les stratégies d'évitement qui en découlent n'ont rien de surprenant. Toutefois, tous seraient sans doute déçus si les intervenants tombaient dans le piège de ces stratégies et ils auraient dès lors de bonnes raisons pour ne plus leur faire confiance.

Le temps du traitement ou celui de la mesure

Si le modèle systémique nous est apparu comme une ressource essentielle dans l'établissement du lien avec ces familles explicitement non demandeuses mais implicitement curieuses des réponses qui seront apportées aux questions que posent leurs actes, les travaux menés à Milan sous la direction de Mara Selvini⁶ et repris par Stefano Cirillo⁷ auprès des familles maltraitantes ainsi que les théories de l'attachement se sont à leur tour avérés particulièrement précieux pour la prise en charge de ces familles.

Les jeux relationnels : une perspective transgénérationnelle

Point de départ de la lecture des processus relationnels proposés par l'équipe de Milan, la méconnaissance de la souffrance dans l'histoire des parents, une souffrance, voire d'éventuels psycho-traumatismes pour lesquels ils n'ont pas reçu dans leur enfance la protection et l'aide qu'ils auraient été en droit d'attendre (Matteo Selvini, 1995). Pour y faire face, essayer de la surmonter, ils ont pu tenter de nier cette souffrance, de la minimiser en faisant appel à la stratégie du « même pas mal », ils ont pu idéaliser le parent maltraitant, « s'il me tapait, c'était pour mon bien » ou au contraire le diaboliser, mais avec la crainte, un jour, de lui ressembler.

Le deuxième stade concerne la constitution du couple et l'attente inconsciemment consciente que cette

6. Psychiatre, thérapeute de familles mondialement reconnue, Mara Selvini Palazzoli a fondé et dirigé le Centre d'Étude de la Famille de Milan.

7. Cofondateur du Centre pour l'Enfant Maltraité (CBM) à Milan, il est l'auteur et le co-auteur de nombreux ouvrages. Voir Bibliographie.

relation vienne panser les blessures du passé. La rencontre de familles au sein desquelles des faits de violence ont lieu, conduit toujours au même constat : moins un enfant s'est senti protégé plus il espèrera, une fois devenu adulte, trouver dans le couple la sécurité affective qui lui a tant fait défaut auparavant. Pour chacun des partenaires le couple doit apaiser les circonstances stressantes de l'existence. Toutefois, comme permettent de l'expliquer les théories de l'attachement et en particulier l'attachement désorganisé, cette relation dont ils attendent beaucoup, il leur faut également s'en protéger tout comme ils doivent se méfier d'une manière générale des gens qui leur veulent du bien ! Ainsi, chacun espère recevoir de l'autre ce que l'autre lui-même attend de recevoir : une sécurité affective. Mais comme ce que l'on n'a pas reçu, il est difficile de le donner, cette relation de laquelle les deux partenaires attendent tant, ils doivent définitivement s'en méfier.

Le troisième stade est marqué par l'échec de la fonction thérapeutique du couple et par l'instrumentalisation de l'enfant. Plusieurs étapes sont là encore observées. Tout d'abord certains comportements normaux du tout petit comme, par exemple, mettre systématiquement tous les objets à la bouche ou ceux qui consistent à explorer l'environnement malgré le « non » souvent prononcé par le parent, peuvent être interprétés comme une forme de rébellion de l'enfant, ou comme le signe d'une collusion de l'enfant avec un parent contre l'autre, etc. Ses comportements sont, dans ce processus, interprétés à travers le filtre du conflit conjugal non résolu. Ensuite, à partir de l'âge de trois ans environ, mais de façon encore plus nette vers cinq ans, l'enfant peut prendre une place active dans le problème du couple parental. Selon son caractère, colérique, calme, curieux ou prudent, mais aussi et surtout en fonction des projections parentales dont il fait l'objet, il peut soit s'identifier au parent perçu comme « agresseur » ou au contraire au parent vu comme « victime ». Par exemple une mère maltraitée par son père dans son enfance ou victime d'agressions

sexuelles et qui, adulte, est victime de violences conjugales, pourra considérer son fils comme un bourreau en puissance et interpréter ses colères comme la preuve qu'il est bien lui aussi comme tous les hommes. Rejeté très tôt dans le camp des bourreaux, l'enfant, en quête d'affection, pourra se rapprocher de son père dont il comprendra aisément les colères ou la violence : « Si je souffre parce que maman n'est pas gentille avec moi, alors c'est normal que papa soit fâché contre elle car il en souffre aussi. » A l'opposé cette même mère peut désirer que son fils ne ressemble en aucun cas aux hommes qui l'ont maltraitée et l'élever en en faisant son partenaire émotionnel, en le laissant penser, par exemple, que lui seul est capable d'apaiser sa tristesse. L'enfant s'identifiera alors au côté victime de celle-ci, veillant à rester le mieux à même de la combler affectivement. Evidemment, dans ces conditions, il apparaîtra comme un rival aux yeux du parent vu comme bourreau, en l'occurrence le père, et courra le risque, dans ces conditions, d'être rejeté voire maltraité par lui. L'exemple suivant illustrera en partie ces observations présentées de façon détaillée par Stefano Cirillo et Paola di Blasio dans leur livre *La famille maltraitante*.

Monsieur et Madame V. font l'objet d'un signalement au magistrat pour suspicion de maltraitance sur leur fils Cédric, âgé de 4 ans. Le signalement a été effectué par le service de Protection Maternelle Infantile en lien avec l'école maternelle où l'enfant est scolarisé. En effet, son enseignante s'était inquiétée de constater à plusieurs reprises des marques de gifles sur la joue de l'enfant et des bleus sur ses cuisses dans le même temps où sa mère se rendait un jour sur deux à la PMI pour obtenir des boîtes de lait pour son bébé âgé de trois mois. Le père, bien que sans emploi, n'accompagnait jamais son épouse et ni l'un ni l'autre n'avait répondu aux sollicitations de l'institutrice, inquiète de l'évolution de Cédric, de plus en plus agressif avec les autres enfants de la classe. Une importante dette de loyer avait fini par convaincre les intervenants de saisir le magistrat.

Le rituel suivant, maintes fois observé dans le cadre de mesures judiciaires, initie notre première rencontre avec le couple : c'est parce qu'ils sont dans une situation précaire que les services sociaux s'acharnent sur eux! Ils font tout ce qu'ils peuvent pour élever au mieux leurs enfants et c'est eux que l'on accable alors que dans le même temps, on favorise les étrangers en leur octroyant des aides financières considérables! Tandis que pour eux, évidemment, les caisses sont vides! Marc et Laurence font chœur pour se plaindre d'être maltraités par la société! Pour autant, discuter de la politique sociale du gouvernement et tenter de négocier avec eux pour obtenir qu'ils acceptent la mesure, serait incontestablement une erreur. Nous leur tenons le propos suivant : « Si nous sommes là aujourd'hui, à la demande du magistrat, c'est que celui-ci, sur la base des informations qui lui ont été transmises, s'est inquiété des difficultés que vous rencontrez avec vos enfants. Je ne doute pas que cette situation soit pénible pour vous. Mais si la PMI et l'institutrice de Cédric ont fait état de leur inquiétude pour les raisons que vous savez, c'est qu'eux-mêmes ont eu le souci de ne pas laisser les problèmes que vous rencontrez s'aggraver, de vous éviter d'être démunis auprès de votre enfant, de vos enfants, au point que la violence s'installe toujours plus gravement. Quand même auraient-ils commis des maladresses, nous en commettons tous, la plus grande d'entre elles aurait été de voir sans rien dire et qu'un jour un drame survienne. Vous auriez alors de vraies raisons d'être en colère contre ceux qui savaient mais qui n'avaient rien fait. Et votre colère ne serait rien au regard de la souffrance qui serait la vôtre. Dans notre expérience, lorsque des parents craignent de compromettre gravement l'évolution de leur enfant, c'est souvent parce qu'eux-mêmes, enfants, n'ont pas été protégés et qu'ils attendaient de leur couple qu'il leur apporte ce soutien affectif dont ils ont été privés dans leur enfance. Malheureusement c'est une tâche trop lourde pour le couple et alors la colère s'installe au point que parfois les enfants prennent des coups qui ne leur étaient pas destinés. »

Il est souvent nécessaire de répéter cette proposition plusieurs fois avant de constater que l'un ou les deux parents y adhèrent. Si Marc se montre plus réticent, Laurence admet d'autant plus facilement que l'inquiétude des différents intervenants était légitime qu'elle avait tout fait pour la susciter.

La prise en charge au cours de laquelle alterneront les entretiens individuels et de couple, permettra de reconstituer l'histoire suivante. La mère de Laurence est décédée d'un cancer quand elle avait 8 ans. La maladie diagnostiquée dans les mois qui avaient suivi la naissance de Laurence, avait été traitée une première fois, mais avait récidivé quand la fillette avait 6 ans. À l'époque, son père n'avait pas supporté de vivre avec une femme malade et, très vite, avait eu une liaison extraconjugale qu'il n'avait pas tenté de dissimuler. Quelques semaines après la mort de sa femme, il se met en ménage avec celle qui avait été sa maîtresse les années précédentes. On devine aisément combien la relation entre Laurence et sa belle-mère est difficile et conflictuelle. Non seulement Laurence la considère comme une intruse mais celle-ci ne supporte pas de cohabiter avec une enfant qui est la preuve vivante et quotidienne que son mari a aimé une autre femme avant elle. De plus, la maladie de sa mère s'étant déclarée peu après sa naissance, Laurence éprouve un important sentiment de culpabilité au point de douter de la légitimité de son existence. Si, en venant au monde, elle a provoqué la mort de sa mère, – ce que son père ne manque pas de lui affirmer – alors elle n'aurait pas dû naître. Rapidement les relations vont se dégrader, Laurence est négligée, maltraitée par la compagne de son père, au point finalement de faire l'objet d'une mesure de placement. Le parcours de l'enfant à l'A.S.E. n'a rien d'exceptionnel : il est marqué par une succession de ruptures de liens. D'abord le foyer départemental de l'enfance, puis trois familles d'accueil. Ces changements ne sont pas la conséquence d'éventuels troubles du comportement de Laurence, elle est plutôt docile, introvertie, silencieuse, mais le fait d'une mutation et d'un départ en retraite. La troisième

famille d'accueil, où elle passe son adolescence est sans aucun doute la plus respectable des trois, une chance, croit-on, pour Laurence! Le mari de l'assistante maternelle est médecin, membre de nombreuses associations humanitaires. En réalité, prétextant un examen gynécologique de routine, il violera la jeune fille qui attendra dès lors le jour de ses 18 ans pour « sortir des effectifs » de l'Aide Sociale à l'Enfance. Comment, quand on est une « laissée pour compte », dénoncer un homme si respectable dont la parole ne peut être mise en doute ?

Les personnes protectrices sont également absentes de l'histoire de Marc. Dernier d'une fratrie de quatre, il a été, enfant, victime des incessantes humiliations de son père. Il était nul, bon à rien, incapable de quoi que ce soit et par conséquent régulièrement privé de ce dont ses frères et sœurs étaient pourvus : même leurs vêtements de marque, une fois trop petits pour eux, il n'avait pas le droit de les porter! Vilain petit canard de la famille, personne, ni ses frères et sœurs, ni sa mère, ne fit preuve de compassion à son égard. Toutefois, enfant, Marc était convaincu que sa mère avait de la peine pour lui mais qu'elle n'osait pas le montrer pour éviter de mettre son mari en colère, un mari facilement irritable. Adolescent, Marc fait preuve d'instabilité, il a « de mauvaises fréquentations », échoue dans sa scolarité, difficultés qui justifient après coup les propos de son père : il n'est définitivement qu'un bon à rien! Mieux aurait valu qu'il ne vienne pas au monde! A peine fêté ses 18 ans, il quitte le domicile familial et part à l'aventure de ville en ville avec son sac à dos, accompagné d'un chien recueilli par hasard au cours de son errance, un chien qui lui donne le sentiment d'être en vie.

C'est durant ce périple que Marc et Laurence se rencontrent dans un squat. Marc est tout de suite attiré par la fragilité de Laurence. Lui qui a tellement été rabaisé, humilié, voudrait tant se sentir utile, enfin vraiment responsable. Laurence à son tour est sensible aux marques d'attention dont Marc fait preuve

à son égard. Progressivement, ils se confient l'un à l'autre, se sentent en sécurité ensemble au point que Laurence, pour la première fois, fait le récit du viol. Marc redouble alors de prévenance à son égard et fait preuve d'une patience que Laurence suppose rare de la part d'un homme avant d'avoir ensemble un premier rapport sexuel. N'ayant recours à aucune contraception, Laurence est rapidement enceinte. Heureux et inquiets à la fois, conscients qu'ils ne pourront élever convenablement un enfant sans lui apporter un minimum de stabilité, Marc propose à sa compagne de revenir dans la ville où il a grandi, près de ses parents. Sa mère sera certainement ravie d'être grand-mère et d'aider, de conseiller la femme de son fils! Laurence adhère tout de suite à cette idée : se sentir soutenue, retrouver peut-être une mère à travers celle de Marc!

Le temps du retour sera celui du désenchantement pour le couple. L'histoire de la jeune femme, son passé « d'enfant de la DASS », sa présentation dépressive, « pas très dégourdie » sont une fois de plus la preuve que, de Marc, il ne faut rien attendre de bon. Si cette réaction était prévisible de la part de son père, en revanche elle est totalement inattendue de la part de sa mère qui répond aux sollicitations, demandes de conseils des jeunes parents par des « C'est votre affaire, cet enfant c'est vous qui l'avez voulu, il fallait y penser avant, vous n'allez pas sans arrêt m'embêter comme ça, etc. » Ces réactions vont non seulement réveiller les souffrances des enfants que Marc et Laurence ont été, mais faire naître chez l'un comme chez l'autre un sentiment de trahison. Marc se sent trahi par sa compagne : si elle savait mieux s'y prendre avec notre enfant, ma mère, c'est certain, ne nous rejetterait pas de la sorte! Laurence s'estime tout autant trahie et abandonnée par Marc qui lui avait promis d'être accueillie par les siens. Au bout du compte, sa famille ne l'accepte pas et Marc déserte de plus en plus le domicile familial, au point que Laurence le soupçonne d'avoir des liaisons avec d'autres femmes. L'histoire de sa mère semble, d'une certaine façon, se répéter pour Laurence.

La relation du couple se dégrade inexorablement et pourtant, rien de plus durable qu'une relation malheureuse! Marc ne fait rien pour dissimuler ses nombreuses aventures. Sans travail et n'en cherchant guère, il emmène avec lui son fils dans les bars sans que Laurence ne puisse s'y opposer. Leur vie sexuelle est épisodique et le plus souvent marquée par la violence de Marc qui exige de sa femme qu'elle se soumette. Pourquoi lui refuserait-elle ce qu'elle a subi sans rien dire de la part de son violeur! C'est dans ces circonstances que leur deuxième enfant est conçu. Cette nouvelle grossesse est vécue comme un drame supplémentaire par Laurence qui cependant n'envisage à aucun moment de l'interrompre. C'est elle qui ne mérite pas de vivre, pas son enfant! Avorter ferait d'elle une criminelle et achèverait le processus de destruction entrepris par tous ceux qui, dans le passé, ne l'ont pas protégée ou lui ont fait du mal. Dès lors, la crise du couple s'aggrave, Marc allant jusqu'à mettre en doute sa paternité. Probablement projette-t-il, comme nous avons pu l'aborder avec lui, les questions qu'il se pose sur lui-même : est-il bien le fils de ce père qui ne l'a jamais considéré comme son enfant? Sa mère n'avait-elle pas quelque chose à se reprocher pour ne jamais prendre la défense de son enfant? De son côté, Cédric commence à faire preuve d'agressivité envers sa mère, il s'oppose à elle, encouragé par son père qui affirme que c'est ainsi que l'on se conduit quand on est un homme! Sans compter la rivalité que fait naître l'arrivée d'un petit frère! C'est dans ce contexte que Laurence va progressivement se montrer maltraitante, au départ quelques gifles sur la joue, puis les premiers coups sur les jambes, parfois dans le dos. Marc, en retour, se venge sur elle des coups qu'elle donne à son fils. Laurence explique que pour elle, envoyer son fils à l'école avec l'espoir que l'on s'en aperçoive, était la seule issue, tout comme se rendre à la PMI chercher du lait en poudre pour le bébé, était la solution pour dénoncer l'incapacité de son compagnon à subvenir réellement aux besoins de sa famille.

Il n'est pas difficile de retrouver dans cet exemple les différents stades décrits précédemment :

La souffrance méconnue des parents dans leur propre enfance

Les humiliations subies par Marc, les ruptures de lien successives auxquelles Laurence est confrontée et le vécu d'abandon qu'elles entraînent, ont comme conséquence la perte d'estime de soi de chacun d'eux. Prenant sur eux la responsabilité des réponses parentales inadéquates, les enfants grandissent en ayant le sentiment de ne compter pour personne, de ne pas être les enfants qu'ils auraient dû être. Dès lors, comme Louis-Ferdinand Céline l'écrivait dans *Mort à crédit*, ils pourraient dire à leur tour : « Ma mère a tout fait pour que je vive, c'est naître qu'il n'aurait pas fallu. »

L'échec de la fonction thérapeutique du couple

Bien souvent, dans ces situations, la relation amoureuse est la première expérience positive intense qui donne aux partenaires le sentiment qu'ils ont, comme n'importe qui, le droit d'exister, ce qui donne son caractère vital à cette relation. Malheureusement chacun, sans le savoir, tombe amoureux de la souffrance cachée de l'autre. Laurence trouve Marc protecteur et attentionné. En réalité, il manque de confiance en lui et les humiliations l'ont rendu méfiant. Toujours sur ses gardes, il se propose d'être le protecteur de Laurence. Marc trouve Laurence discrète, pudique, elle est en fait dépressive et craint, du fait du viol subi, de ne plus jamais pouvoir vivre une sexualité satisfaisante. Ce que chacun trouve séduisant chez l'autre, n'est en fait que la solution trouvée pour faire face à sa souffrance.

L'instrumentalisation du couple

Cette relation est d'autant plus vitale qu'elle a comme fonction de permettre aux partenaires ou à l'un des deux, de résoudre les conflits non résolus avec sa famille d'origine comme c'était le cas ici pour Marc. Parallèlement, Laurence espérait combler le vide creusé par tous les abandons successifs en trouvant dans la famille de Marc l'amour dont elle avait été privée toute son enfance. Si Marc pouvait apparemment la protéger de tous les dangers, il devait aussi lui procurer une famille sur laquelle elle pourrait enfin compter.

La double instrumentalisation des enfants

Marc, qui estime Laurence responsable du mépris que sa mère affiche à son égard se venge en faisant de son fils son « partenaire émotionnel », ce que celle-ci vit comme un rapt affectif. Dans le même temps, il a le sentiment d'avoir avec Cédric la relation que lui-même, enfant, aurait rêvé d'avoir avec son père. A son tour, plutôt que de demander de l'aide ou décider de quitter Marc, Laurence maltraite son fils aîné et fait craindre aux intervenants des carences de soins pour le second. Ce processus, initié par un désir de vengeance, est typique des familles maltraitantes. L'enfant, qui est leur bien le plus cher, devient le bouc émissaire des parents, celui sur lequel la violence s'abat pour se venger d'avoir été trahi, abandonné. La souffrance enfouie pendant l'enfance se réveille décuplée, chacun étant confronté une nouvelle fois au désaveu de sa propre souffrance.

Evidemment, la lecture que nous proposons de l'histoire de la famille de Laurence et Marc est une reconstruction parmi d'autres élaborée au fil de rencontres alternant des entretiens individuels et de couple. Cependant, il nous semble que la possibilité d'inscrire, sans les excuser, ni les minimiser, les faits de violence dans un récit, est une étape importante pour permettre à chacun des parents de se raconter et ainsi reconnaître ce qui, dans son histoire et dans ses actes, a pu participer à l'apparition de cette violence. Cette reconnaissance importante pour l'auteur des faits, est essentielle pour l'enfant. En effet, ce n'est plus lui qui, par son comportement, a rendu son parent incompetent au point qu'il n'a pas eu d'autre solution que de le frapper ou de le délaisser.

Parallèlement aux entretiens avec les parents, des rencontres avec Laurence et Cédric eurent lieu pour restaurer le lien les unissant. La volonté de Laurence de ne pas rester prisonnière de son passé, d'être une mère acceptable, permirent une évolution positive de cette relation. Le couple se sépara à l'issue de notre intervention, Marc ayant décidé de se mettre en ménage avec une femme légèrement plus âgée qu'elle et déjà mère de deux filles. Nous apprîmes trois ans plus tard

qu'il avait été condamné pour agressions sexuelles sur l'aînée alors âgée de 12 ans. Sans doute avait-il, durant nos rencontres, gardé par devers lui bien des zones d'ombre.

Si le modèle des jeux relationnels proposé par l'équipe de Milan permet d'appréhender les circonstances dans lesquelles la violence apparaît (qu'elle soit physique, sexuelle ou qu'il s'agisse d'humiliations ou de carences et de négligences graves), les théories de l'attachement donnent un apport complémentaire pour mieux comprendre sa répétition d'une génération à l'autre, malgré les tentatives et la volonté des parents de la voir s'éloigner définitivement.

Un important facteur de risque de répétition de la violence : l'attachement désorganisé

La théorie de l'attachement est relatée dans l'imposante trilogie *Attachement et perte* (1969, 1973, 1980) et peut être considérée comme l'aboutissement d'un long parcours entrepris par Bowlby dès ses études universitaires, autour de la question des effets des soins maternels adaptés sur le développement de l'individu. Le lien d'attachement est un lien vital pour le bébé qui, sans la présence d'une figure donneuse de soins, ne peut assurer les conditions de sa survie. Assurant généralement le plus souvent la continuité du soin, la mère devient, dans les premiers mois de la vie du tout petit, cette figure d'attachement dont il recherche la présence pour réguler ses émotions, en particulier la peur, surtout celle d'être abandonné, mais aussi le chagrin, la colère, etc.

Élève de Bowlby, Mary Ainsworth va distinguer trois grandes catégories d'attachement :

- *L'attachement Sécure* qui permet à l'enfant en cas de stress de reconnaître son malaise, de l'accepter et de demander l'aide nécessaire.

- *L'attachement Insécure Évitant* qui le pousse à mettre à distance ses émotions, ses sentiments de détresse face à une figure d'attachement susceptible de rejeter ses demandes d'aide. L'enfant se convainc dans ces conditions qu'il est capable de se débrouiller tout seul.

- *L'attachement Insécure Ambivalent Résistant*, qui l'amène à douter des réponses de la figure d'attachement, à craindre qu'elle échoue dans le soutien qu'elle peut lui donner ou au contraire qu'elle se montre excessive, intrusive. L'enfant, s'attribuant la responsabilité du comportement imprévisible de sa mère en vient alors à douter de sa capacité à la solliciter correctement et à souhaiter sans cesse sa présence à ses côtés ce qui renforce chez lui un manque de confiance et d'estime de soi.

L'attachement désorganisé sera décrit plus tardivement par Mary Main (1985-1990). Il toucherait près de 10% de la population générale mais sans aucun doute beaucoup plus dans la population faisant l'objet de mesures de protection. Il concerne les enfants victimes de maltraitances, de négligences graves et durables et ceux victimes de ruptures de liens répétées. « Soumis à une situation de peur sans solution » (Main citée par Guedeney, 2011), la figure d'attachement est à la fois une source de sécurité et une source de danger. Ce type d'attachement est nommé désorganisé car les enfants qui le présentent ne semblent pas, dans un premier temps, disposer d'un système d'attachement stable. Ils peuvent se montrer imprévisibles dans leur mode de réaction face aux situations de stress. Une des constantes présente chez eux est qu'ils sont « effrayants » pour leur figure d'attachement première, la mère, mais aussi, bien souvent pour leur père. Tentant alors de les rassurer en se montrant aimables, en se rapprochant d'eux, en anticipant leurs attentes, ils ne font que réveiller l'angoisse intense que leur présence engendre et déclenchent la violence qu'ils tentaient d'éviter. Dès lors, incapables de combler affectivement leurs parents, ils sont toujours plus convaincus qu'ils ne sont pas les enfants que ceux-ci attendaient (Ferenczi,

1926). Considérés et se considérant comme méchants, mauvais, ils présentent régulièrement des difficultés relationnelles, peuvent se montrer agressifs avec les autres enfants ce qui les convainc un peu plus qu'ils sont réellement méchants, dangereux pour les autres. De même, il n'est pas rare que des enfants victimes très jeunes de violences sexuelles et de carences affectives importantes en viennent à s'attribuer la responsabilité de la maltraitance qu'ils subissent au point de redouter de pervertir tous ceux, adultes et enfants, qui les approchent. Ces enfants, en grandissant, gardent pour toujours des vécus de catastrophe. Le monde extérieur est hostile. Rien de bien ne peut leur arriver et quiconque les approche, surtout avec de bonnes intentions, est potentiellement dangereux. Aussi, dans un monde inamical où il convient de se méfier de tous et, en premier lieu, de ceux qui vous veulent du bien, la meilleure défense reste l'attaque! « Agresser pour se défendre quitte à risquer de paraître pour plus méchant qu'on est! » Processus qui les identifie et les conduit, une fois de plus, à s'identifier eux-mêmes à leur agresseur. Finalement les sujets désorganisés/non résolus se construisent dans un monde fait de contradiction et de confusion : ils s'identifient à la figure hostile dont ils sont pourtant la victime.

Devenus adultes, ces sujets utiliseront le clivage comme modalité défensive dans leurs relations interpersonnelles. Leur monde relationnel se divisera en deux : les bons et les mauvais. Et quiconque plus tard s'opposera à eux et à leur vision du monde, leur compagne et leurs enfants compris, fera partie des mauvais. L'apport des neurosciences et plus particulièrement la découverte des neurones miroirs évoqués précédemment, corroboreront ces observations cliniques. Moins un enfant a bénéficié de la présence de figures donneuses de soins faisant preuve d'empathie à son égard dans les premières années de sa vie, moins il sera capable adulte d'en faire preuve à son tour. L'autre reste pour lui un continent mystérieux et dangereux mais pourtant nécessaire. Par ailleurs, pour ces hommes et ces femmes, devenir parent peut

s'apparenter à une stratégie de survie. Si avoir un enfant, donne aux plus démunis un statut, une identité dans une société dont ils se sentent exclus, il donne à tous un sens à son existence et fait de chacun un être responsable! Malheureusement cet enfant qui construit ces parents est à son tour celui qui va réveiller les souffrances de leur enfance. Alors que dans un lien d'attachement « satisfaisant », l'enfant doit pouvoir compter sur la présence d'un adulte protecteur pour lui permettre de grandir, dans ces situations où un parent présente un attachement désorganisé irrésolu, c'est le processus inverse qui s'observe : l'enfant doit donner avant même d'avoir reçu. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre une mère ou un père affirmer : « S'il ne dort pas quand je suis fatigué, s'il salit sa couche alors que je viens de le changer ... c'est qu'il a décidé de prendre le pouvoir sur moi! », ou bien, dit autrement : « C'est qu'il ne me reconnaît pas comme père ou comme mère, qu'il ne m'aime pas. » Dans ces circonstances, le parent semble revivre avec son enfant la même disconfirmation de soi, le même rejet que celui dont il se sentait victime enfant de la part de ses parents. Finalement, si la fonction thérapeutique du couple échoue, si le partenaire n'offre pas la sécurité affective nécessaire pour reprendre confiance en soi, le risque augmente que réapparaissent des négligences, des maltraitements sur les enfants. Malheureusement, nous n'avons pas le souvenir d'avoir rencontré, dans le cadre de l'aide contrainte, des enfants maltraités ayant un parent présentant un attachement sécurisé. Si un seul présente un attachement désorganisé, par exemple le père, deux scénarios se présentent régulièrement.

- La mère fonctionne sur un mode évitant/distant ce qui conduit l'enfant à ne rien dire, à ne pas se plaindre, pour se protéger d'un éventuel désaveu de sa souffrance. En effet, reconnaître la souffrance de l'enfant sonnerait pour la mère comme un aveu d'échec : non seulement elle n'a pas su protéger son enfant mais, de plus, elle n'a pas su choisir un mari capable de devenir un père compétent. Echec qui la renvoie à ses propres souffrances d'enfant.

- La mère présente un attachement insécurisé ambivalent/enchevêtré. L'enfant peut rechercher sa présence continue, se plaindre pour tout et pour rien espérant ainsi qu'elle veillera sans cesse sur lui. La mère, dans ces conditions, peut ne plus prêter attention aux éternelles jérémiades de son enfant, en être exaspérée jusqu'à se montrer maltraitante avec lui et à d'autres moments s'alarmer de façon excessive face à des difficultés anodines. Le père peut lui-même trouver insupportable cet enfant qui, du fait de son comportement, le prive d'une femme détendue et disponible. Il peut se montrer par conséquent encore plus rejetant et violent à l'égard de l'enfant. Que ce soit avec son père ou avec sa mère, l'enfant grandit avec le sentiment d'être incompétent, de ne pas savoir combler, satisfaire ses parents et devient pour tous, y compris pour lui-même, responsable de la maltraitance qu'il subit.

Un tel tableau serait évidemment réducteur s'il laissait croire que les enfants maltraités n'ont pas d'autre choix que de devenir des parents maltraitants. Nombreux sont en effet les enfants victimes de maltraitements qui un jour deviennent des bons parents. Encore faut-il pour y parvenir qu'ils aient rencontré sur leur chemin des hommes ou des femmes pour qui ils ont compté, qui, un temps donné, ont fait preuve à leur égard de sollicitude ou encore se sont montrés confiants dans leurs capacités évolutives. Nous y reviendrons dans la troisième partie.

L'apport sur le plan thérapeutique de cette théorie est essentiel. D'une part, il nous rappelle que le changement, face à une telle pathologie du lien ne peut se faire que dans la durée. Comme le soutient avec force Maurice Berger dans son ouvrage *L'échec de la protection de l'enfance*, il est fondamental de pouvoir compter sur des intervenants stables et cohérents entre eux. En effet, la durée est essentielle pour que la relation d'aide devienne pour l'enfant comme pour ses parents, une base sécurisée, un lieu permettant l'apprentissage d'un modèle relationnel différent, favorable à la conquête d'une meilleure estime de soi. Des mesures trop brèves,

le turnover des intervenants, vécu comme un désengagement de leur part, n'aboutit qu'à un seul constat : le sentiment pour les membres du groupe familial de ne pas pouvoir compter sur les professionnels de l'aide et, par conséquent, de ne pas vraiment compter pour eux, la preuve qu'ils sont les laissés-pour-compte, les déchets de la société. C'est le commentaire que faisait cette jeune fille de 18 ans, huit jours avant de quitter la famille d'accueil où elle séjournait depuis six mois après plusieurs échecs de placements. Comme je lui demandais quel mot lui venait à l'esprit pour caractériser ses trois années de prise en charge à l'A.S.E., sa réponse ne fut pas longue à venir : incohérent ! C'est ainsi qu'elle qualifia les réponses contradictoires de ses éducatrices face à ses agissements, contradictions perçues comme un manque de suivi. Avec une de ses amies, elles s'étaient d'ailleurs amusées à tester leurs référents et avaient constaté, face aux mêmes agissements, que si l'un pouvait réagir dans les 48 heures, l'autre pouvait rester silencieux pendant deux ou trois semaines, en dehors des périodes de vacances, évidemment. Cette inconstance était, pour ces adolescentes, synonyme d'indifférence : « En fait, ils n'en ont rien à faire de nous, on est leur gagne-pain, c'est tout ! » La surcharge de travail des intervenants n'était pas pour elle un argument convaincant.

Un apport supplémentaire de cette théorie est de permettre de dégager des axes de travail quant à la restauration des liens familiaux en prenant en compte les modèles relationnels présents non seulement dans la famille mais aussi dans l'établissement du lien avec les intervenants. Par exemple, un parent évitant/distant aura tendance à tout mettre en œuvre pour vérifier que personne ne peut rien pour lui, qu'il ne peut compter que sur lui-même. Accepter, comme intervenant, une telle définition de la relation reviendrait à valider son mode de fonctionnement, non seulement avec le monde extérieur, mais aussi dans sa famille. Il est alors absolument nécessaire que les professionnels fassent preuve d'engagement. En effet, l'espace défini par la mesure d'aide, qu'elle soit consentie ou non, devra

offrir aux parents comme aux enfants la possibilité d'expérimenter un modèle relationnel différent qui, dans les cas les plus favorables, initiera de nouvelles formes d'échange au sein du groupe familial. De même, un parent anxieux-ambivalent/enchevêtré, gratifiant dans un premier temps, parce qu'apparemment demandeur du fait de ses sollicitations multiples, pourra, si l'on n'y prend garde, vérifier ainsi qu'il est incompétent. Ses demandes, ses sollicitations incessantes vécues à la longue comme intrusives pourront exaspérer les intervenants au point de créer chez eux un sentiment d'inutilité : quoi qu'on fasse pour l'aider, ça ne change rien ! Un tel sentiment les conduit à mettre un terme à la relation, processus à l'issue duquel le patient a une nouvelle fois la preuve qu'il « ne vaut rien », qu'il est sans intérêt ! Par ailleurs, une fois déroulé le scénario relationnel dans lequel se sont produits les faits susceptibles de mettre l'enfant en danger, il est possible d'envisager, comme ce fût le cas avec Cédric et sa mère, une approche prenant en compte à la fois les besoins affectifs non satisfaits des parents comme de l'enfant, une approche où peuvent alterner des entretiens individuels, dyadiques ou familiaux. Point de départ et objectif de ce travail : permettre aux parents d'avoir une vision plus juste de leur enfant, ajustement qui leur permettra progressivement de faire preuve de plus de compétence à leur égard.

Les temps de l'évaluation

Très fréquemment, les familles rencontrées dans le cadre d'un mandat font l'objet de multiples prises en charge. Le service social de polyvalence, le service de santé scolaire, la Protection Maternelle Infantile, le Centre Médico-Psychologique, le service de tutelle aux prestations familiales, sans compter une ou plusieurs institutions assurant la prise en charge éducative d'un ou des enfants peuvent intervenir conjointement pour une même famille. Il n'est donc pas exceptionnel qu'une dizaine d'intervenants se réunissent pour parler ensemble d'une même famille ... sans compter les absents!

Cette multiplicité des prises en charge n'est pas sans entraîner à son tour de nombreuses difficultés. La première est la multiplicité des représentations de la famille, représentations parfois contradictoires, révélatrices dans certains cas d'une rivalité sous-jacente entre les services et les intervenants, chacun attribuant à l'autre la responsabilité de l'absence d'évolution, ou attendant de l'autre qu'il agisse pour débloquer le problème que lui-même rencontre dans sa prise en charge. (Cette situation n'est cependant pas spécifique aux familles multi-assistées rencontrées dans le champ social. En effet, dans le cadre d'une consultation libérale, il n'est pas rare de recevoir des familles, adressées par le thérapeute de l'un de ses membres, espérant que des entretiens familiaux permettront à sa prise en charge de connaître un nouvel essor, ou encore de rencontrer des familles dont tous les membres sont en thérapie individuelle!). La famille ainsi « saucissonnée », le fonctionnement régulièrement clivé des parents se trouve renforcé par celui des institutions malgré la volonté des professionnels de bien faire et un discours officiel prônant le souci d'agir en complémentarité les uns avec les autres. À l'opposé, l'autre risque couru

par les familles multi-assistées est de faire l'objet d'une représentation unique d'elles-mêmes entraînant des échanges relationnels entre familles et intervenants toujours plus rigides : tout ce que la famille dit ou fait, en général les parents, vient valider la vision d'une famille incurable, y compris certaines confidences délivrées avec l'espoir d'être aidé. C'était le cas de ce père qui, pour expliquer son attitude distante vis-à-vis de ses enfants, avait confié avoir été victime de violences sexuelles. Cette confiance s'était retournée contre lui. D'abusé, il devenait un abuseur potentiel! Il ne devait par conséquent plus se retrouver seul avec ses enfants. Un tel scénario ne peut que créer un sentiment d'insécurité chez la famille mais aussi chez l'intervenant qui reçoit ces confidences et peut craindre qu'elles soient ensuite utilisées de manière agressive par d'autres s'il vient à les partager.

Le risque commun à ces deux scénarios est la tentation d'établir avec la famille un lien privilégié en disqualifiant l'ensemble des intervenants sur le mode : « Ils n'ont pas su s'y prendre avec vous (sous-entendu preuve de leur incompetence), je serai différent! ». L'intervenant peut lui-même être invité par les parents ou l'enfant à établir ce type de lien apparemment gratifiant. Des propos tenus dès un premier entretien, comme : « De toute façon, cette assistante sociale n'a rien fait pour nous aider, avec vous je me sens compris pour la première fois! », « Je vous en ai plus dit à vous en une heure qu'à X. pendant deux ans! » peuvent faire espérer au professionnel, expérimenté ou non, qu'ils ouvrent la voie vers une relation d'aide différente et dans laquelle l'usager sera partie prenante. Malheureusement, le plus souvent, il s'agit là de « conduites charmantes » révélatrices d'un fonctionnement abandonnique, d'un manque d'estime de soi de la part de ces hommes et de ces femmes, qui mettront ensuite à l'épreuve la relation pour vérifier si, finalement, ils ne sont bons qu'à être abandonnés.

L'évaluation du travail mené avec ces familles doit prendre en compte ces écueils possibles afin de ne

pas risquer d'attribuer la responsabilité de l'échec aux autres en s'excluant des processus relationnels en cours ou, à l'opposé, de ne pas se satisfaire d'un succès trop rapide.

Il nous semble possible d'évoquer trois temps différents permettant d'évaluer la portée des mesures mises en place :

- Le premier durant la mesure elle-même;
- Le deuxième dans les mois ou l'année qui suit la fin de la prise en charge;
- Le troisième, le plus difficile à réaliser, quand les enfants ayant fait l'objet de ces mesures deviennent adultes ou sont à leur tour parents.

L'autre difficulté rencontrée quand il s'agit d'évaluer la pertinence de nos interventions est de décider des critères d'évaluation. En ce qui nous concerne, la réapparition des symptômes ne nous paraît pas être un critère suffisant. En effet, par exemple, un enfant victime d'agressions sexuelles peut très bien ne plus présenter de symptômes à l'issue d'une mesure éducative et en présenter de nouveau de façon massive quelques mois plus tard, au début de la puberté. En fait, une telle évolution n'est pas révélatrice d'une aide inappropriée, mais simplement que le développement de l'enfant l'amène à reconsidérer les conséquences sur son évolution du traumatisme subi. Il nous semble que le critère essentiel devrait être surtout la capacité du sujet, confronté à une souffrance psychique ou au risque d'imposer une souffrance à autrui, de demander de l'aide, ou la capacité du parent à déceler la souffrance de son enfant pour lui venir en aide. Dans cette perspective, il conviendrait pour les intervenants de s'interroger pour savoir si les aides mises en place ont permis un changement dans les processus relationnels au sein desquels la demande s'exprime. Dit autrement, la relation d'aide a-t-elle représenté une base suffisamment sécurisée pour que les membres du groupe familial

puissent reconnaître, à une autre phase de leur cycle de vie, qu'ils souffrent et qu'ils ont besoin d'aide sans craindre d'être victimes de rejet ou d'indifférence, pour pouvoir ensuite mener à bien leur projet existentiel.

L'évaluation durant la mesure

Si la famille a fait savoir qu'elle n'était plus en état d'assurer la sécurité affective de ses membres en interpellant les systèmes d'aide, il serait naïf de croire que, par exemple, sa collaboration, l'implication affective des parents durant des entretiens seraient à eux seuls des signes suffisants pour être convaincu d'une évolution positive. Ce qu'elle n'avait pas pu dire au moment du signalement, il est possible que cela reste tu ! L'observation des faits concrets reste à ce stade le meilleur critère d'évaluation (Cirillo, di Blasio 1988, Mugnier 1993). L'exemple qui suit illustre ce point dramatiquement. Monsieur et Madame G. sont tous deux toxicodépendants. Arrêtés pour trafic de stupéfiants, leurs deux enfants âgés de un et trois ans sont confiés, par décision de justice, à une famille d'accueil par l'intermédiaire des services de l'A.S.E. Ils nous sont adressés à leur sortie de prison pour des entretiens familiaux et de couple. Tous deux se présentent avec ponctualité à chacun de nos rendez-vous, Monsieur expliquant même que s'il avait su « que cela pouvait faire autant de bien de parler », ils n'auraient, sans aucun doute, pas sombré comme ils l'ont fait ! Après deux années, les week-ends avec les enfants se déroulant sans incident, le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance envisage de proposer au magistrat le retour en famille des enfants. Nous lui faisons part de notre réserve. En effet, bien des souffrances demeurent non-dites dans l'histoire des parents, en particulier de la mère, malgré une coopération affichée et réelle. Le détail suivant nous paraît révélateur de la non-résolution des problèmes : Madame G, du fait de sa toxicomanie, a perdu toutes ses dents, ce qui lui donne un aspect particulièrement disgracieux. L'éducateur référent a fait le nécessaire pour qu'elle puisse bénéficier d'un appareil dentaire qui

ferait disparaître les stigmates de sa pathologie passée. Or, elle ne le fait pas, comme si elle voulait rappeler à tous que ce problème n'était pas définitivement réglé. Ainsi, elle impose à ses enfants, lorsqu'elle va les chercher à la sortie de l'école le vendredi soir, le spectacle d'une mère édentée, ce qui ne manque pas d'attirer les regards sur elle ! Le retour des enfants chez leurs parents sera malgré tout ordonné. Les rendez-vous manqués vont alors se succéder, au point que, en l'absence de l'éducateur chargé d'une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert, nous nous rendons au domicile. Le spectacle est désolant : l'appartement est totalement laissé à l'abandon, les déchets recouvrent le sol, les enfants sont sales, négligés, la mère sous l'emprise de toxiques. Elle fera une tentative de suicide quelques jours plus tard qui la laissera définitivement handicapée.

Il est donc essentiel, comme nous l'avons proposé plus haut, de s'assurer de cette coévolution des représentations. En effet, ce qui est perçu comme un changement par l'un peut très bien être compris, à juste titre parfois, comme un leurre par d'autres ! De même, si un seul des intervenants défend, contre l'avis général, les capacités évolutives de la famille, il est à craindre que les autres partenaires prendront en compte uniquement les messages transmis par les membres du groupe familial prouvant que leur vision pessimiste est la bonne. Dans ce cas, le processus de désignation de la famille reste toujours inchangé au point que la famille se décourage d'être aidée et s'installe définitivement dans une vision victimaire d'elle-même, vision justifiée par les tensions, les jeux relationnels agressifs, mais le plus souvent niés, dont elle fait l'objet.

L'évaluation à court terme

Il n'est pas rare d'observer dans les mois qui suivent la fin d'une mesure d'aide que les tensions, les difficultés qui semblaient résolues à la fin de l'intervention, resurgissent. Là encore, plusieurs scénarios sont possibles.

La première possibilité est que la famille, les membres qui la composent, à l'image d'un convalescent qui réapprendrait à marcher tout seul, doute de sa capacité à gérer cette autonomie nouvelle. Tout se passe comme si, ensemble, ils se posaient la question suivante : maintenant que nous ne sommes plus une famille sous surveillance, comment être certains que les liens qui nous unissent ne seront plus destructeurs ? Dès lors, la famille peut remettre en scène les conditions de la crise pour s'assurer de sa capacité à trouver des solutions nouvelles, tout comme elle peut tester la conviction des intervenants qu'elle dispose réellement de ces ressources, de ces compétences nécessaires pour assurer la bonne évolution de ses membres. Le danger serait alors de penser que, quoiqu'on fasse, quelle que soit la nature des aides proposées ou imposées, la famille ne dispose définitivement pas des capacités évolutives nécessaires au bon développement de chacun et de faire comme si cette évolution, qui avait convaincu le magistrat et les différents intervenants de mettre un terme aux mesures d'assistance, n'avait pas eu lieu.

Un deuxième scénario possible est le message transmis par les parents signifiant que la destructivité et la violence qui l'accompagne reste, en l'absence du regard des professionnels, la seule définition possible de la relation. Nous avons été conduits à faire ce constat surtout dans les situations de maltraitance physique grave. En effet, bien souvent dans de tels cas, l'engagement du parent maltraitant tout comme celui du conjoint dans un travail thérapeutique, la capacité autocritique de chacun, la reconnaissance des faits comme celle de la souffrance de l'enfant, ne suffisent pas. Fréquemment, le retour en famille de l'enfant après une longue période d'éloignement, retour réclamé par les parents car synonyme de leur réhabilitation, s'avère être un échec. L'enfant, même sensible aux efforts de ses parents pour retrouver leur statut, reste potentiellement effrayé par eux. Il peut, par ailleurs, demeurer convaincu qu'il est responsable, par son comportement, de la violence subie et craindre à tout moment de la déclencher de nouveau. C'était le cas de ce garçon de 8 ans, placé à

l'âge de 6 mois, suite à la maltraitance grave de sa mère pour laquelle elle avait été condamnée à 1 an de prison ferme. Il restait terrorisé à l'idée de se retrouver seul avec elle, même un court instant, car il était convaincu de son désir de vengeance : en refusant de manger à trois mois, il l'avait obligée à user de la violence pour le nourrir ! Par sa faute, elle avait fait de la prison !

D'autre part, le parent maltraitant peut redouter de croiser le regard de son enfant, éternel rappel de son indignité. Il peut également se sentir très démuné dans l'exercice de son autorité, craignant à tout moment de transgresser un interdit ou que son enfant utilise son statut de victime pour prendre le pouvoir sur lui ! La présence continue d'un intervenant apparaît alors comme une solution alternative à la violence : il fait tiers dans la relation. La perpétuation des mesures d'aide peut s'apparenter à un rituel qui rappelle que la violence est inscrite dans l'histoire de la famille, voire même qu'elle en est fondatrice, tout en signifiant l'interdit dont elle fait l'objet.

Un autre aspect important au sujet du retour en famille des enfants placés suite à des négligences ou des maltraitances, concerne la phase de deuil qu'ils traversent, un deuil particulier puisque la famille ou l'institution qu'ils quittent est toujours bien vivante ! Si beaucoup d'enfants espèrent ce retour pour mener la vie « normale » de tous les enfants, leur retour s'accompagne très souvent d'une période dépressive dans les semaines ou les mois qui suivent. Une certaine nostalgie peut s'emparer d'eux. Ils regrettent certains aspects privilégiés de leur vie d'enfant placé : la possibilité de participer à de nombreuses activités, de partir en vacances, d'avoir de l'argent de poche, la tristesse qu'entraîne la perte de certaines relations avec des camarades mais aussi des adultes auxquels l'enfant s'était attaché ... Cet épisode dépressif est souvent interprété par le(s) parent(s) comme un désaveu, comme la marque d'un attachement plus grand pour des étrangers, qui furent longtemps perçus comme des voleurs d'enfants. Ce processus normal peut être

renforcé, au point d'avoir des conséquences désastreuses, lorsque l'enfant garde des contacts avec un intervenant, éducateur ou assistante familiale, qui était opposé à son retour. Chaque appel téléphonique de l'enfant, et les téléphones portables n'arrangent rien, chaque plainte même anodine sont interprétés comme la preuve que ce retour n'aurait pas dû avoir lieu. Le parent est alors pris dans un double lien : s'il interdit les contacts entre l'enfant et cet adulte, il est perçu comme maltraitant, s'il les autorise, il favorise un processus relationnel au sein duquel l'enfant est instrumentalisé et instigué contre lui, jeu relationnel qui ne peut que favoriser la réapparition de la violence. Malheureusement, clarifier cette situation entre les parents et l'enfant pour tenter d'y mettre un terme, ne suffit pas toujours à la changer. Les cas semblables que nous avons rencontrés ont toujours abouti au remplacement de l'enfant dans des conditions insatisfaisantes, un nouveau placement au cours duquel les enfants présentaient régulièrement des conduites à risque, des conduites autodestructrices comme s'ils étaient définitivement convaincus de ne plus avoir leur place nulle part!

L'évaluation à long terme

Bien qu'essentielle, elle est sans doute la plus difficile à réaliser. Plusieurs chercheurs se sont intéressés au devenir des enfants maltraités pour constater que la répétition de la violence était loin d'être fatale (Lecomte 2004). Mais, au-delà de ces perspectives encourageantes, l'expérience quotidienne conduit parfois à un enthousiasme plus mesuré. Nombreux sont les professionnels qui, passés vingt ou trente ans de métier, voient arriver dans les services, pour des problèmes semblables, les enfants des enfants qu'ils avaient suivis en début de carrière! Il m'est arrivé récemment d'en faire moi-même le constat. Sollicité par un service social pour une supervision d'équipe, j'évoque, à la surprise générale, l'époque où je travaillais moi-même dans cette cité, vingt-cinq ans plus tôt. Je rappelle alors quelques noms des familles suivies alors, dont

l'une d'elles avait déménagé, espérant sans doute ainsi fuir ses problèmes et que j'avais retrouvée à l'autre bout de la France, là encore à l'occasion d'une supervision! Comme je fais part de cette anecdote, je vois les visages de mes interlocutrices s'assombrir : « Comment? Vous avez connu les familles X, Y et Z! Mais alors ce projet psycho-socio-éducatif que nous venons de mettre au point pour leur permettre de reprendre leur autonomie dès que possible est utopique! »

Cependant, comme je l'évoquais précédemment, faut-il considérer ce lien de dépendance entre ces familles et les services sociaux uniquement comme révélateur d'un échec des aides mises en place ou aussi comme le signe d'une ouverture du système pour que les aides restent présentes afin que soient protégés les enfants? Sans doute faut-il considérer ces deux aspects simultanément et toujours privilégier dans notre lecture ce qui est dit ou fait par les parents pour que le destin de leurs enfants soit plus favorable au leur.

Au-delà de ces considérations générales, il n'est certainement pas inutile de s'interroger sur ce qui, dans nos interventions, a pu faire sens auprès de ces enfants et favoriser chez eux un processus de reconquête d'estime de soi. Les deux exemples suivants montrent bien à quel point l'engagement des intervenants, leur souci d'être des tuteurs de développement attentifs et confiant dans les capacités évolutives des enfants dont ils ont la charge, est essentiel (Cyrulnik 1999, Delage 2008). Le premier concerne une jeune femme de trente deux ans venue en consultation avec son compagnon pour un problème de couple. Lors d'une séance elle évoque son passé à la DDASS, l'absence totale de contact avec sa famille, ses années de placement dans une première famille d'accueil où elle et une autre enfant étaient victimes d'humiliation de la part de l'assistante maternelle, du rejet dont elles furent victimes à l'entrée dans l'adolescence, puis son placement chez une autre assistante maternelle qui l'obligeait à dormir avec elle et la prenait dans ses bras

en l'appelant par le prénom de son défunt mari! Face à ce récit effarant, je lui demande ce qui, d'après elle, lui a sauvé la vie? Sa réponse ne tarde pas :

« Mon éducateur! Un jour, je n'en pouvais plus, ma copine m'a proposé de fuguer avec elle. Je ne voulais pas car, pour moi, toutes les filles de la DDASS fuguaient. Fuguer ça voulait dire que toute ma vie serait fichue. Alors je l'ai appelé et je lui ai dit : 'Si vous ne venez pas me chercher tout de suite, alors je pars et vous ne me retrouverez plus jamais!' Il m'a dit 'ne bouge pas, je viens'. Je le revois encore arriver avec sa 2CV grise. C'était un vendredi, il devait être cinq heures, il n'avait pas d'endroit où me mettre, j'étais trop jeune pour aller dans un hôtel, il n'y avait pas de place dans les foyers. Alors il m'a dit : 'pour ce week-end, tu vas rester chez moi!' Je savais qu'il n'avait pas le droit de le faire. Il a pris un risque pour moi! Je me suis dit, s'il prend un risque pour moi, c'est que je vaudrais quelque chose! ».

Le deuxième exemple est celui d'un jeune homme, Didier, vingt trois ans, venu consulter après avoir été jugé pour les agressions sexuelles dont il s'était rendu coupable à seize ans sur ses neveux âgés de cinq et sept ans. Gravement maltraité par sa mère, Didier a d'abord été placé en famille d'accueil puis adopté par des parents qui ne se sont jamais découragés face aux graves troubles du comportement présentés par le garçon à l'adolescence. Lorsque nous évoquons les abus sexuels dont il est l'auteur, le jeune homme nous livre l'analyse suivante :

« Vous savez, on a dit que j'avais agressé mes neveux parce que moi-même, j'ai été abusé dans la première famille d'accueil où j'ai été placé, c'était par un adolescent qui était placé lui aussi. C'est une explication trop facile. En fait, j'ai été conçu dans un viol. Ma mère a été violée en même temps par mon père avec lequel elle vivait de façon irrégulière et par son frère. Je crois que c'était une vengeance. Mon père m'a reconnu mais je ne sais pas lequel des deux est mon

généteur. Je crois que c'est l'histoire de ma mère que j'ai répétée quand j'ai violé mes neveux ».

Impressionné par sa capacité d'auto-analyse malgré toutes les tourmentes qu'il a dû traverser, je lui demande à lui aussi quelles ont été les rencontres qui, dans son enfance, l'ont aidé à survivre. Sa réponse est immédiate :

« Je devais avoir sept ou huit ans, j'étais dans une famille d'accueil qui désespérait de me faire apprendre mes leçons, une autre que celle où j'ai été abusé ... Un jour, l'assistante familiale et son mari étant absents, un éducateur est venu assurer la soirée. Il m'a fait apprendre ma récitation sans renoncer à l'idée que je la sache par cœur. Je ne sais pas comment il s'y est pris avec moi mais le lendemain, pour la première fois, j'ai eu une bonne note, du genre huit sur dix! Je me suis dit : 'Ouah, si tu es capable d'avoir une bonne note, ça veut dire que plus tard, quand tes ennuis seront terminés, tu pourras t'en sortir dans la vie!' ».

En conclusion, si le meilleur chemin pour retrouver l'estime de soi, est de se sentir estimé par les autres, ces deux témoignages montrent également à quel point la fonction de passeur des intervenants est essentielle, des passeurs permettant à ces enfants appelés bien souvent à devenir parents, de se sentir à nouveau pleinement membres de la communauté humaine.

Bibliographie

- Ausloos Guy, *La compétence des familles*, Erès, 1995.
- Berger Maurice, *L'échec de la protection de l'enfance*, Dunod, 2004.
- Barudy Jorge, *De la bienveillance infantile*, Fabert, 2007.
- Caillé Philippe, *Voyage en systémique*, Fabert, 2007.
- Caillé Philippe, Rey Yveline, *Les objets flottants*, Fabert, 2004.
- Cirillo Stefano, *Mauvais parents, comment leur venir en aide*, Fabert, 2006.
- Cirillo Stefano, Di Blasio Paola, *La famille maltraitante*, Fabert, 2005.
- Cyrulnik Boris, *Un merveilleux malheur*, Odile Jacob, 1999.
- de Becker Emmanuel, Cabillau Evelyne « Pratique de réseau et maltraitance d'enfants », in *Thérapie familiale*, 32, 2, 231-251, 2011
- Delage Michel, *La résilience familiale*, Odile Jacob, 2008.
- Denis Catherine, Seron Claude, « Changer 'à l'insu de son plein gré' ? Les défis de l'intervention sous mandat », in *Aide contrainte et psychothérapie, Cahiers critiques de thérapie familiale*, De Boeck université, 2011.
- Ferenczi Sandor, *Psychanalyse*, Tome 4, Payot, 1990.
- Guedeny Nicole, *L'attachement, un lien vital*, Yapaka/Fabert, 2011.
- Hardy Guy, *S'il te plait ne m'aide pas*, Erès, 2006.
- Lecomte Jacques, *Guérir de son enfance*, Odile Jacob, 2004.
- Matteo Selvini, « Troubles mentaux graves et méconnaissance de la réalité », in *Thérapie familiale, Médecine et Hygiène*, vol. 2, 1995.
- Mara Selvini Palazzoli, Stefano Cirillo, Matteo Selvini, Anna Maria Sorrentino, *Les jeux psychotiques dans la famille*, ESF éditeur, 1986.
- Mugnier Jean-Paul, *Le silence des enfants*, L'Harmattan, 1999.
- Mugnier Jean-Paul, *La promesse des enfants meurtris*, Fabert, 2005.
- Mugnier Jean-Paul, *L'identité virtuelle, la prise en charge des familles sous mandat judiciaire*, Fabert, 2004.
- Mugnier Jean-Paul, *Les stratégies de l'indifférence*, Fabert, 2008.
- Mugnier Jean-Paul, « D'un silence partagé à un récit mis en commun », in *Loyautés familiales et éthique en psychothérapie, Cahiers critiques de thérapie familiale*, De Boeck université, 2010.

- Mugnier Jean-Paul, « Du diabolique au symbolique, dans quel monde vivons-nous ? », in *Loyautés familiales et éthique en psychothérapie*, Cahiers critiques de thérapie familiale, De Boeck université, 2011.
- Neuberger Robert, *L'autre demande*, Payot, 2003.
- Nisse Martine, *Enfants maltraités, du bon usage de l'indiscrétion*, Ramsay, 2007.
- Nisse Martine, Sabourin Pierre, *Quand la famille marche sur la tête*, Seuil, 2004.
- Pregno Gilbert, « Le travail avec les familles qui ne demandent rien : la non-collaboration comme une solution » A paraître in *Thérapie familiale, Médecine et hygiène*, vol. 4, 2011.
- Ricœur Paul, *Soi-même comme un autre*, Seuil, 1996.
- Romano Hélène, *Enfants maltraités, descriptions cliniques, évaluation et prise en charge*, Fabert, 2009.
- Seron Claude, *Aide ou contrôle, l'intervention thérapeutique sous contrainte*, De Boeck, 2009.
- Seron Claude, *Au secours, on veut m'aider!*, Fabert, 2006.

Temps d'Arrêt/ Lectures – Déjà parus

- **L'aide aux enfants victimes de maltraitance – Guide à l'usage des intervenants auprès des enfants et adolescents.** Collectif.*
- **Avatars et désarrois de l'enfant-roi.** Laurence Gavarini, Jean-Pierre Lebrun et Françoise Petitot.
- **Confidentialité et secret professionnel : enjeux pour une société démocratique.** Edwige Barthélemy, Claire Meersseman et Jean-François Servais.*
- **Prévenir les troubles de la relation autour de la naissance.** Reine Vander Linden et Luc Røgiers.*
- **Procès Dutroux ; Penser l'émotion.** Vincent Magos (dir).*
- **Handicap et maltraitance.** Nadine Clerebaut, Véronique Poncelet et Violaine Van Cutsem.*
- **Malaise dans la protection de l'enfance : La violence des intervenants.** Catherine Marneffe.*
- **Maltraitance et cultures.** Ali Ouattah, Georges Devereux, Christian Dubois, Kouakou Kouassi, Patrick Lurquin, Vincent Magos, Marie-Rose Moro.*
- **Le délinquant sexuel – enjeux cliniques et sociétaux.** Francis Martens, André Ciavaldini, Roland Coutanceau, Loïc Wacquant.*
- **Ces désirs qui nous font honte.** Désirer, souhaiter, agir : le risque de la confusion. Serge Tisseron.
- **Engagement, décision et acte dans le travail avec les familles.** Yves Cartuyvels, Françoise Collin, Jean-Pierre Lebrun, Jean De Munck, Jean-Paul Mugnier, Marie-Jean Sauret.*
- **Le professionnel, les parents et l'enfant face au remue-ménage de la séparation conjugale.** Geneviève Monnoye avec la participation de Bénédicte Gennart, Philippe Kinoo, Patricia Laloire, Françoise Mulkay, Gaëlle Renault.*
- **L'enfant face aux médias. Quelle responsabilité sociale et familiale ?** Dominique Ottavi, Dany-Robert Dufour.
- **Voyage à travers la honte.** Serge Tisseron.*
- **L'avenir de la haine.** Jean-Pierre Lebrun.*
- **Des dinosaures au pays du Net.** Pascale Gustin.
- **L'enfant hyperactif, son développement et la prédiction de la délinquance : qu'en penser aujourd'hui ?** Pierre Delion.
- **Choux, cigognes, « zizi sexuel », sexe des anges... Parler sexe avec les enfants ?** Martine Gayda, Monique Meyfroet, Reine Vander Linden, Francis Martens – avant-propos de Catherine Marneffe.*
- **Le traumatisme psychique.** François Lebigot.
- **Pour une éthique clinique dans le cadre judiciaire.** Danièle Epstein.
- **À l'écoute des fantômes.** Claude Nachin.
- **La protection de l'enfance.** Maurice Berger, Emmanuelle Bonneville.*
- **Les violences des adolescents sont les symptômes de la logique du monde actuel.** Jean-Marie Forget.
- **Le déni de grossesse.** Sophie Marinopoulos.*
- **La fonction parentale.** Pierre Delion.*
- **L'impossible entrée dans la vie.** Marcel Gauchet.*
- **L'enfant n'est pas une « personne ».** Jean-Claude Quentel.*
- **L'éducation est-elle possible sans le concours de la famille ?** Marie-Claude Blais.*
- **Les dangers de la télé pour les bébés.** Serge Tisseron.*
- **La clinique de l'enfant : un regard psychiatrique sur la condition enfantine actuelle.** Michèle Brian.*
- **Qu'est-ce qu'apprendre ? Le rapport au savoir et la crise de la transmission.** Dominique Ottavi.*
- **Points de repère pour prévenir la maltraitance.** Collectif.*
- **Traiter les agresseurs sexuels ?** Amal Hachet.*
- **Adolescence et insécurité.** Didier Robin.*
- **Le deuil périnatal.** Marie-José Soubieux.
- **Loyautés et familles.** L. Couloubaritsis, E. de Becker, C. Ducommun-Nagy, N. Stryckman.*
- **Paradoxes et dépendance à l'adolescence.** Philippe Jeammet.*
- **L'enfant et la séparation parentale.** Diane Drory.*
- **L'expérience quotidienne de l'enfant.** Dominique Ottavi.*
- **Adolescence et risques.** Pascal Hachet.*
- **La souffrance des marâtres.** Susann Heenen-Wolff.
- **Grandir en situation transculturelle.** Marie-Rose Moro.
- **Qu'est-ce que la distinction de sexe ?** Irène Théry.*
- **L'observation du bébé.** Annette Watillon.*
- **Parents défaillants, professionnels en souffrance.** Martine Lamour.*
- **Infanticides et néonaticides.** Sophie Marinopoulos.
- **Le Jeu des Trois Figures en classes maternelles.** Serge Tisseron.
- **Cyberdépendance et autres croquemitaines.** Pascal Minotte.
- **L'attachement, un lien vital.** Nicole Guedeney.
- **Homoparentalités.** Susann Heenen-Wolff.
- **Les premiers liens.** Marie Couvert.
- **Fonction maternelle, fonction paternelle.** Jean-Pierre Lebrun.

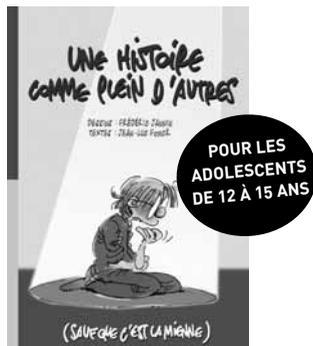
Retrouvez nos auteurs sur yapaka.be pour des entretiens vidéo, conférences en lignes,...

Les livres de yapaka

disponibles toute l'année gratuitement
sur simple demande au 0800/20 000



Livre de 80 pages
60.000 ex./an
Diffusion gratuite à chaque
élève de 4^{ème} primaire



Livre de 80 pages
60.000 ex./an
Diffusion gratuite via
les associations fréquentées
par les adolescents



Livre de 80 pages
60.000 ex./an
Diffusion gratuite via les
crèches, écoles, associations
fréquentées par les parents



Livre de 80 pages
60.000 ex./an
Diffusion gratuite via les
écoles, associations fréquentées
par les parents

